

PRODUCTION

Production	Octobre	Novembre	Décembre
308 Berline	560	546	544
308 SW	300	314	316
Total Système 1	860	860	860
3008	960	1011	1015
GRANDLAND X	360	309	305
Total Système 2	1320	1320	1320
Total SOCHAUX	2180	2180	2180

DES TRAVAUX POUR 5008

Le succès attendu de la C5 Aircross va entraîner la saturation du site de Rennes. Une majorité des 5008 sera donc fabriquée à Sochaux. Le lancement de 5008 à Sochaux sera fait le plus tôt possible en 2019 et compensera la perte prévue du Opel Grandland (qui sera fabriqué à Eisenach, en Allemagne). L'arrivée de 5008 à Sochaux permet de pérenniser le VSD et de rapatrier aussi de l'activité pour nos sous-traitants locaux.

Des travaux importants auront donc lieu pendant la semaine 44 (semaine de la Toussaint) et pendant les congés de Noël. Les salariés du système 2 subiront donc des H- pour les travaux, puis des H+ pour rattraper les voitures qu'on n'a pas pu fabriquer pendant les travaux.

EFFECTIFS

	Ouvriers	Etam	Cadres	TOTAL	Dont congé senior et reclassement
DCPS	4 134	505	195	4 834	527
HEBERGES SOCHAUX	128	734	1 164	2 026	146
BELCHAMP	161	492	480	1 133	
Total SOCHAUX	4 423	1 731	1 839	7 993	673

Programme de fabrication d'octobre:

- **Système 1** : Tournée A ➡ H+ le 6 et le 20 octobre
Tournée B ➡ H+ le 29 septembre et le 13 octobre.
- **Système 2** : Tournée A ➡ H- les 29, 30, et 31 octobre
Tournée B ➡ H- les 29, 30, et 31 octobre
Tournée N ➡ H- les 26, 29, 30, et 31 octobre
VSD ➡ H+ (2 heures) les 6, 7, 13, 14, 20 et 21 octobre
H- les 26, 27 et 28 octobre
- Des salariés peuvent être sollicités individuellement par leur hiérarchie. Ce sera le cas entre autres à QCP toute la semaine 44, où certains salariés seront prêtés à Mulhouse (transport assuré par bus PSA au départ de Sochaux, voyage pendant le temps de travail habituel)

Aménagement du pont de la Toussaint (2 novembre)

Le 2 novembre ne sera travaillé que par le VSD système 2.

Les salariés de nuit du système 2, de la TA des systèmes 1 et 2, et de journée de la DEUR et de DQI ne travailleront pas, par la pose automatique d'un « jour d'annualisation », ou un congé « RTT employeur ».

Des salariés peuvent néanmoins être sollicités par leur hiérarchie, ce sera le cas entre autres à FER, PEI et CPL.

Pour les salariés de journée, le reliquat des jours « RTT employeurs » sera restitué le 3 octobre.

Prélèvement à la source

En 2019, les impôts sur le revenu seront prélevés à la source, c'est-à-dire sur la feuille de paie. Un coefficient d'impôts à prélever sur le salaire sera communiqué à la direction par les services des impôts sera appliqué à partir de janvier 2019.

Une simulation de ce prélèvement sera communiqué pour information sur les feuilles de paie à partir d'octobre 2018.

CFTC syndicalement différent